

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 421
Saint John
New Brunswick
E2L 2B9

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

All enquiries are to be submitted in writing to the Contracting Authority, Janine Donovan, either by facsimile at (506) 636-4376 or by e-mail at janine.donovan@pwgsc.gc.ca.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 421
Saint John
New Bruns
E2L 2B9

Title - Sujet Janitorial #4 Various Support Bldg	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0105-14E037/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W0105-14E037	Date 2014-02-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWB-020-3360	
File No. - N° de dossier PWB-3-36098 (020)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-18	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Donovan, Janine PWB	Buyer Id - Id de l'acheteur pwb020
Telephone No. - N° de téléphone (506) 636-5347 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification de l'invitation numéro deux (2) est soumise et comprend la modification numéro 2 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Conformément à la section 01 11 00, page 3, 1.6 .2, il existe des augmentations et des réductions de service relatives aux nombreuses exigences opérationnelles. En raison des fluctuations importantes propres aux opérations et au nombre de militaires, comment peut-on savoir, au mieux, quel est l'usage fait du papier, des sacs, des savons à main et des désinfectants pour les mains? Peut-on obtenir la quantité d'après la moyenne des années précédentes par bâtiment. Et si on ne connaît pas les quantités exactes, peut-on les modifier sans devoir être obligé de soumissionner à l'aveugle? Par exemple, préciser une quantité minimale à soumissionner, et s'ajuster par après selon la demande, à tous les mois ou aux trois mois? Ou établir les prix séparément selon la demande.

R1. Les entrepreneurs sont censés pouvoir gérer les fluctuations des opérations en conséquence. Les fluctuations de la cadence opérationnelle ont probablement plus de répercussions sur la fréquence du nettoyage et des demandes de nettoyage que sur que celle des demandes de produits. L'augmentation de la cadence opérationnelle est normalement suivie d'une diminution de celle-ci. Ainsi, les fluctuations s'annulent.

L'ingénieur a préparé une estimation de la consommation de produits annuelle, ventilée par bâtiment et fondée sur la consommation des années précédentes, de manière à aider les entrepreneurs à dûment soumissionner. Vous trouverez la liste, ci-joint.

Il est à noter que, même si ces chiffres sont basés sur les années précédentes, ils constituent des valeurs approximatives et ils figurent à la section 00 21 13, Instructions à l'intention des soumissionnaires, sous-section 1.18, Base de paiement, point .5 : " Les quantités susmentionnées peuvent augmenter ou diminuer et sont fournies à titre indicatif. Les quantités ne sont pas garanties et l'entrepreneur ne pourra pas réclamer de perte de profits anticipés attribuable à ces estimés. "

Q2. Enlèvement de distributeurs, 10 28 10, pages 1, 1.1 .7 et 8. Si l'entrepreneur utilise le même produit que contiennent les distributeurs présentement, faut-il les remplacer? Comment assurera-t-on la surveillance à cet égard?

R2. Tous les distributeurs qui sont la propriété du MDN doivent quand même être retournés à l'ingénieur, que l'entrepreneur utilise le même produit ou non (les exceptions sont

énumérées à la section 10 28 10, Matériel et produits, point 1.1.7). Comme il est énoncé à la section 10 28 10, Matériel et produits, point 1.1.8, les distributeurs sont remplacés aux frais de l'entrepreneur. Les distributeurs retournés à l'ingénieur seront comptés et vérifiés au regard du récent compte de distributeurs. Tous les distributeurs du MDN se font présentement étiqueter aux fins d'identification. Ce travail sera terminé avant l'attribution du marché.

- Q3. Dans quel délai devons-nous enlever les anciens distributeurs et est-ce que TOUS les nouveaux distributeurs ont été installés? Car il serait difficile de tout faire en une journée.
- R3. Les entrepreneurs disposeront d'une période de transition de sept (7) jours pour remplacer les distributeurs. Cette période commence à 00 h 01, le 1er avril 2014, et prend fin à 23 h 59, le 7 avril 2014. Durant la transition, le MDN fournira, au besoin, les produits de ses distributeurs encore en place. Lorsque l'entrepreneur aura remplacé les distributeurs du MDN par les siens, le MDN cessera de fournir le produit pour les distributeurs qui lui appartiennent.
- Q4. Distributeurs requis. Les produits indiqués à la section 10 28 10 page 3, 1.4 .1 .2 .3 et .4 point .1 Liste de produits approuvés en tant que papier hygiénique sans renforcement intérieur, il n'existe qu'un seul fournisseur pour ce produit et, la même chose au .2 dans 1.5, les produits énumérés ne sont pas accessibles pour tous les entrepreneurs. Si les distributeurs et les produits doivent être approuvés par l'ingénieur, cela ne devrait-il pas être fait avant qu'on soumissionne pour que l'on sache quel produit utiliser pour les besoins de la soumission?
- R4. Oui. Comme l'indique la section 10 28 10, Matériel et produits, sous-section 1.2, Acceptabilité du matériel/produits, point .1 : [traduction]- " Tout matériel/produit de nettoyage et matériel/produit pour distributeur est approuvé par l'ingénieur avant l'attribution du contrat. Toute substitution de ce matériel ou produit faite par l'entrepreneur devra être approuvée par l'ingénieur] et point .2 : [traduction] " Les demandes d'acceptation de matériel/produit qui diffèrent de celles précisées dans la présente, doivent être présentées par écrit à l'ingénieur. La demande doit être appuyée de renseignements pertinents sur le produit de sorte que l'ingénieur puisse en faire l'évaluation. " Par conséquent, les entrepreneurs peuvent demander que l'on remplace des produits ou des distributeurs en particulier par d'autres de type comparable ou de type équivalent, pour autant qu'ils fournissent par écrit l'information nécessaire à l'ingénieur, avant l'attribution du contrat. L'information sur le produit doit comprendre des renseignements sur le distributeur requis pour le produit de remplacement.
- Q5. À l'annexe A page 2 de 2 Liste des distributeurs. Pour certains bâtiments, on peut lire Aucun distributeur ou Aucun pour certains produits. Est-ce à dire que ces bâtiments ne nécessitent ni produits ni nouveaux distributeurs?

-
- R5. Oui. Si un bâtiment ne compte pas de distributeurs pour certains produits (p. ex. dans le cas d'un désinfectant pour les mains), alors il n'y a pas lieu d'exiger ce produit dans ce bâtiment. Il n'y a pas lieu non plus d'installer un nouveau distributeur, si aucun distributeur du MDN n'indiqué pour ce bâtiment. Veuillez noter que la liste qui figure à l'annexe A fait présentement l'objet d'une vérification sur place pour assurer l'exactitude de l'information. Cette vérification sera achevée avant la visite prévue le 4 février 2014. La section 00 21 13, Instructions à l'intention des soumissionnaires, sous-section 1.18, Base de paiement, point .4, Remplacement des distributeurs sur demande, énonce que l'entrepreneur est tenu de fournir les prix à l'unité du remplacement des distributeurs. Si d'autres distributeurs s'avèrent nécessaires, en raison d'une erreur figurant dans la liste de l'annexe A, leur achat sera effectué conformément aux articles mentionnés.
- Q6. Comment a-t-on calculé le minimum d'heures à l'annexe A page 1 de 2? Y a-t-il suffisamment d'heures pour tous les bâtiments, d'après les spécifications - à savoir : D-56, 2 heures?
- R6. L'ingénieur a établi que les heures indiquées à l'annexe A constituent le nombre d'heures minimal requis pour respecter la fréquence minimale de nettoyage figurant à l'annexe E. Comme il est indiqué à la section 00 21 13, Instructions à l'intention des soumissionnaires, sous-section 1.18, Base de paiement, point .1 : [traduction] " L'ingénieur établit le nombre minimal d'heures pour des bâtiments en particulier figurant à l'annexe A. Toutefois, la base de paiement sera effectuée selon le prix au mètre carré. Ces heures constituent le nombre d'heures minimal durant lesquelles l'entrepreneur est tenu d'avoir un concierge en service sur place. Si l'ingénieur juge que les normes et la fréquence de nettoyage ne sont pas respectées, l'entrepreneur, sans frais supplémentaire imputé à l'ingénieur, assignera le personnel nécessaire à la tâche pour répondre aux exigences. " Par conséquent, si le total des heures figurant à l'annexe ne suffit pas à satisfaire aux fréquences minimales de nettoyage énoncées à l'annexe E, l'entrepreneur devra alors augmenter le nombre d'heures de travail du concierge pour répondre aux exigences.

# bâtiment	description du bâtiment	essuie-tout caisse de 12	papier hygiénique	savon pour mains caisse de 6 X 1 L	désinfectant pour mains	sacs à ordures			sacs de recyclage			sacs sanitaires caisse de 500	
						petit caisse de 500	moyen caisse de 200	grand caisse de 100	petit caisse de 500	moyen caisse de 200	grand caisse de 125		rondelles désinfectantes pour urinoirs caisse de 12
B 1	4 RAG	2	3	1	1			3					
B 6	Entreposage												
B 7	Garage	2	2	1				3					
B 9	Garage	6	4	2				2					
B 10	Appro de la Base	16	23	9	1		1	15					
B 14	Routes et terrains GC	4	3	1			2	1	4		3	2	
B 19	4 RAG	6	4	1	1		3	7	5		2		
B 45	4 RAG	3	2	1	1		2						
B 58	RCR	2	2	1				1					
C 8	Garage	2	1	1	1		3						
D 9	Trans	2	4	1			1						
D 56	2 RCR	13	12	2			5	6	6		1		
D 58	2 RCR	1	2	1	1		2	2	2				
G 3	Caserne de pompiers	10	2	1	1		1	4	5				
H 6	Contrôle des champs de tir	1	1	1	1		1		1				
H 7	Entreposage												
K 1	Garage	7	4	1	2		5	7			1		
K 6	Garage	1	1	1			3	4					
K 8	Garage	4	4	1	1		1	1					
K 10	Garage	4	4	2	3		8	3	5				
K 13	Garage	8	8	3	2		4	9	2		2		
K 14	Garage	4	4	3	2		2	2	2		3		
K 15	Garage	3	3	3			11	2				1	
K 16	Garage	4	4	1	3		10	3			1		
K 17	Garage	4	4	1	1		3	5	2	2		1	
K 18	Garage	4	4	1	3		5	2	2		3		
K 19	Garage	4	4	2	1		3	5	2		2		
K 38	QM	8	2	8	1		1	13	11	6			
K 39	QM	1	1	1	1		2	5	3		1		
K 60	Poste de lavage	2	2	1	1		3	1			1		
K 61	Garage	1	1	1			2	1					
K 71	QM	2	1	1	1		2	2					
K 73	Garage	2	2	2	1		3	6	4		1		
K 82	Garage	2	1	1			2	2					
K 330	Remorque	4	3	1	2		2						
L 10	Garage	4	5	1	1		4	3			1	2	
L 28	QM	1					1						
L 32	Hangar	1	1	1	1		2						
N 104	QM	2	1	1									
N 125	QM												
Total de caisses		147	129	61	28	56	128	113	0	6	8	24	6
TOTAL D'UNITÉS*		1764	1548	366	168	28000	25600	11300	0	1200	1000	288	3000
* Unités définies comme éléments individuels :		rouleaux de 600 pl	rouleaux de 1000 pi	contenant de 1 L	contenant de 1 L	sacs de 22 po x 24 po	sacs de 26 po x 36 po	sacs de 35 po x 50 po	sacs de 22 po x 24 po	sacs de 26 po x 36 po	sacs de 35 po x 50 po	Combinaison de grilles et de rondelles désinfectantes pour urinoirs	sacs